



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 octobre 2020

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Jean-Pierre Vézina, représentant de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se tient par vidéoconférence en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 34.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020
4. DOSSIERS
 - 4.1. PMVI – Réaménagement des accès publics - Modification de la résolution TNO-066-2020 – Décision
 - 4.2. Projet de règlement TNO-66-2020 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le TNO – Exercice financier 2021 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Avis de motion et dépôt
 - 4.3. Orientations d'aménagement et de développement du TNO 2021 - Adoption

TNO-072-2020

TNO-073-2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 octobre 2020

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION
6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

TNO-074-2020

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. PMVI – Réaménagement des accès publics – Modification de la résolution TNO-066-2020 - Décision

TNO-075-2020

Considérant les sommes disponibles au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

Considérant que les initiatives de mise en valeur ont été ciblées par la résolution TNO-019-2017 le 8 mars 2017;

Considérant que le Conseil municipal du TNO a autorisé le Service d'aménagement à effectuer la commande des quais flottants requis auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 7 435,52 \$ plus taxes applicables, sans livraison;

Considérant que le Conseil municipal du TNO a autorisé le Service d'aménagement à effectuer la commande des toilettes sèches requises auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 2 915,31 plus taxes applicables, sans livraison;

Considérant que l'entreprise Atelier au Coeur du Bois avait déposé une correction à sa soumission avant la date limite;

Considérant que l'entreprise Atelier au Coeur du Bois est le seul soumissionnaire;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie corrige la résolution TNO-066-2020 selon les conditions suivantes :

- la commande des quais flottants requis auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 7 974,08 \$, plus les taxes applicables, sans livraison;
- la commande des toilettes sèches requises auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 3 062,19 \$, plus les taxes applicables, sans livraison.

4.2. Projet de règlement TNO066-2020 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le TNO – Exercice financier 2021 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Avis de motion et dépôt

TNO-076-2020

M. François Quenneville donne avis de motion et dépose le projet de règlement TNO-066-2020, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le règlement TNO-066-2020 *concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2021.*

Ce règlement a pour but d'imposer les taux de taxes dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2021 afin de pouvoir prélever les sommes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 octobre 2020

nécessaires aux dépenses d'administration, d'évaluation foncière et d'aménagement, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la MRC de Matawinie envers le Territoire non organisé.

4.3. Orientations d'aménagement et de développement du TNO 2021 - Adoption

TNO-077-2020

Considérant les modifications apportées au monde municipal par le projet de loi 122 sanctionné le 16 juin 2017;

Considérant qu'avec ces changements, il n'est plus obligatoire d'adopter le discours du maire quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires du TNO;

Considérant que les orientations d'aménagement et de développement doivent être adoptées avant le début de leur année d'application;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO adopte les orientations d'aménagement et de développement 2021 pour le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie.

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-078-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et engagements, telle que présenté :

Compte « Général » TNO

Chèques nos 3421 à 3424, montant total de 21 550,92 \$

Chèques nos 200004 à 200016, montant total de 71 792,07 \$

Dépôts directs nos 700315 à 700334, montant de 240 470,69 \$

Engagements 2020 nos 20-000110 à 20-000122, montant total de 70 875,20 \$

6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

Aucun virement effectué.

7. VARIA

Aucun point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-079-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 13 h 38.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Maire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 14 octobre 2020

